



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

D'après le journal *l'Italie*, 140 collèges seulement, dans la Péninsule, ont élu leurs représentants au premier tour de scrutin, et les élus peuvent se classer de la manière suivante : 90 appartiennent au parti libéral modéré; 45 à la gauche constitutionnelle, et 5 au parti catholique.

Nous n'acceptons qu'avec réserve cette classification; car, d'un autre côté, la *Gazette de Turin* porte à 10 le nombre des députés catholiques.

Quoi qu'il en soit, il resterait encore 303 collèges électoraux où le premier scrutin n'aurait point donné de résultat définitif. Singulier spectacle qu'offrent les élections! presque partout les opinions diverses se balancent : de la nécessité d'un ballottage entre les candidats opposés. Ce fait général révèle la situation des esprits, qui se résume dans une division profonde, dans une grande hésitation.

L'Italie sent qu'elle ne peut rester plus longtemps dans un état flottant, indécis, équivoque, qui n'est ni la paix, ni la guerre, ni la stabilité, ni la révolution, ni la réconciliation complète avec Rome, ni l'antagonisme contre le Saint-Siège. Aussi le ministère n'a-t-il point obtenu cette majorité puissante et spontanée dont il se flattait d'avance. On le voit à ses dépêches télégraphiques qui se bornent à dire que le résultat lui est favorable et que tous les ministres sont réélus.

L'Italie cherche sa voie. Elle veut consolider son indépendance nationale, mais renouer aussi la chaîne à demi brisée de sa tradition

religieuse; elle demande la liberté, le progrès, le développement des institutions politiques; mais il lui faut aussi l'ordre, la restauration de ses finances, la prospérité matérielle. Voilà ce qu'elle poursuit, en dehors de tous les partis, aucun ne lui paraissant réaliser complètement ce programme. De là son indécision et le partage général des voix dans les élections.

Le journal *l'Italie* ne dissimule pas son inquiétude sur le résultat définitif du scrutin. Il s'en prend aux catholiques et au parti avancé. Il reproche aux premiers de prendre pour programme le Décalogue, comme si c'était un crime de proclamer la loi morale. Il blâme le second de présenter les mêmes hommes dans plusieurs collèges, comme s'il était en son pouvoir d'improviser des notabilités politiques. Il se plaint enfin à tous, qu'on veuille substituer des hommes nouveaux aux anciens.

Eh bien, c'est là, au contraire, où est, à notre avis, le salut de l'Italie. Ce qu'il lui faut surtout, ce sont des hommes nouveaux, libres de toute attache du côté de la révolution comme du côté de la réaction, du côté du mazzinisme comme du côté du pouvoir, et inaugurant une politique plus haute, plus ferme, plus prévoyante, qui sache être plus populaire sans persécuter l'Eglise, et véritablement libérale sans épouser les vieilles haines et les préjugés surannés d'un libéralisme bâtarde.

Mercredi soir Turin était illuminé, la garde nationale et les troupes de ligne sous les armes, et une proclamation du maire invitait la population à se porter au-devant du roi et

de la reine de Portugal, qui arrivaient dans cette ville. Le prince et la princesse Napoléon y étaient venus dès le matin.

Les nouvelles de Rome, puisées dans la correspondance de la *Gazette du Midi*, disent que le Pape quittera sans retard la Ville éternelle, si l'acte du 15 septembre est entièrement exécuté. Diverses puissances lui offriraient un asile, et l'Angleterre surtout insisterait pour lui faire accepter l'île de Malte. Malgré ces assertions, nous sommes loin de croire que les choses en soient arrivées à ce point.

Les lettres de Rome, du 22 octobre, disent que la veille M. de Mérode avait fait ses adieux aux employés de son ministère. Il avait reçu, le 20, un message du secrétaire d'Etat qui le décharge du portefeuille des armes pour cause de santé.

M. de Mérode, s'adressant aux employés de son ministère, a parlé avec beaucoup d'émotion des accusations des journaux contre lui. On assure que M. de Mérode ne songe pas à quitter Rome en ce moment.

Le *Journal de Francfort* publie le texte de la note prussienne adressée le 6 octobre au représentant de la Prusse à Francfort. Cette pièce dépasse tout ce qu'on en avait dit. Elle accuse le sénat de cette ville d'oublier d'anciennes remontrances, de faire preuve d'une indulgence répréhensible, de laisser « fomentier des projets politiques déraisonnables et universellement nuisibles... saper les bases de l'autorité qui existe dans les premiers Etats de la Confédération germanique... et lancer dans le monde entier des productions qui se distinguent avant

tout par leur brutalité. » Enfin elle conclut par une menace « d'intervention. »

Certes la publication de cette pièce n'est pas de nature à calmer l'irritation de la presse libérale d'Allemagne et à arrêter l'opposition de la Saxe et des autres Etats secondaires.

Après avoir publié la note adressée, par la Prusse au Sénat de Francfort, le *Journal de Francfort* reproduit le texte de la note analogue de l'Autriche.

Cette pièce porte la date du 8 octobre, et, sans être à beaucoup près aussi dure que celle de la cour de Berlin, elle est vive encore. Elle se plaint des « injures, diffamations et invectives passionnées » de la presse, du comité des Trente-Six et du congrès des députés allemands, traitant ces réunions « d'illégales, d'inconstitutionnelles et de révolutionnaires. » Elle conclut par la menace « d'autres démarches tendant à éloigner, dans l'avenir, du siège de la Diète ces tentatives illégales. »

S'il fallait en croire une correspondance particulière de Berlin, le cabinet prussien aurait résolu d'empêcher par la force la réunion du *Nationalverein* qui doit avoir lieu dans deux jours.

Nous hésitons à croire que la Prusse engage ainsi, contre une association qui lui a rendu tant de services, une lutte à main armée, où elle trouverait derrière la résistance de la ville de Francfort, celle de toute l'Allemagne libérale. Ce serait de la folie. Et cependant nous citons cette correspondance parce qu'en ce moment nul ne peut dire où s'arrêtera la témérité de ce pouvoir qui semble spéculer sur

FEUILLETON.

15

UN PHILOSOPHE

(1789-1794).

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Au moment où l'avant-garde essayait cette attaque imprévue, la charrette, attardée par la lente allure des bœufs, était fort loin en arrière. Lorsque retentit la première détonation, M. de Méral avait voulu courir à l'attelage pour hâter sa marche; mais il n'en eut pas le temps : plus prompt que lui, M. d'Assilly ayant saisi un des fusils déposés dans la charrette, le brandissait en l'air et criait de toute la force de ses poumons : « A moi! François, à moi je tiens le caisson! » Prisset mit en joue le vieux gentilhomme, mais un violent coup d'aiguillon asséné par le bouvier, lui fit lâcher son arme. Silvestre, imitant son maître, avait pris un fusil, et tous les deux renversèrent les hommes de l'escouade à coups de crosse; le bouvier les aidait de son mieux. Cependant, trois contre douze, ils devaient succomber si un secours n'arrivait pas. Prisset, ayant

ressaisi son fusil, cherchait de nouveau à abattre M. d'Assilly, toujours criant et toujours frappant; le coup partit, la balle s'arrêta dans un des côtés épais de la charrette. A l'instant, une bande de vingt paysans, François en tête, entourèrent les gardes nationaux, les culbutèrent et les désarmèrent.

« Très-bien, les enfants! cria M. d'Assilly; voilà des armes, prenez! prenez! et en avant! »

Mais la lutte était déjà terminée. Pendant qu'on se battait autour de la charrette, une autre bande d'assaillants, conduite par Jean Urseau, avait fait irruption dans l'avenue entre le peloton de Favard et la charrette. M. de Méral, frappé à la tête d'un coup de bâton, tomba de cheval, et resta étendu à terre sans connaissance. Le sergent-major Favard ne sut que fuir; son peloton se débâta. Ainsi, Prisset désarmé, Favard en fuite, l'arrière-garde était complètement défaite; Mousseron, seul, tenait ferme en avant. Les plus braves, s'étant ralliés autour de lui, firent si bonne contenance qu'on les laissa se retirer lentement. Ils étaient au nombre de quarante environ, une dizaine des leurs, tués ou blessés, demeurèrent sur le champ de bataille; trente autres, ayant été désarmés, se trouvaient prisonniers, le reste fuyait vers le bout de l'avenue.

« Ça! dit M. d'Assilly, quand la troupe de Mousseron fut hors de portée, voyons si nous avons du mal. »

Examen fait, un homme avait eu le bras cassé par une balle, trois étaient blessés par des coups de baïonnette, un seul grièvement. On les transporta au château; puis on se mit à relever les vaincus. François, averti que M. de Méral était au nombre des morts, courut à lui et le mit sur son séant. Une forte contusion à la tempe paraissait être sa seule blessure. Au bout d'une minute, le prétendu mort revint à lui, et jeta sur ceux qui l'entouraient un regard étonné, puis son front s'assombrit peu à peu.

« Souffrez-vous beaucoup? lui demanda François. »

— Non, répondit-il, ce n'est rien... un étourdissement.

— Mon pauvre Méral, dit M. d'Assilly en s'approchant, je vous plains; mais que diable venez-vous faire en nos bois? vous ne sauriez pas même chasser un blaireau, et vous vous attaquez à un vieux dix-cors!

— Vous me plaignez, reprit le blessé; c'est vous qui serez à plaindre demain.

— Comment! encore une menace? Parbleu! vous

êtes heureux d'être en mon pouvoir; si vous me parliez ainsi ailleurs!...

— Je ne vous menace pas, je vous avertis; vous vous êtes attiré une méchante affaire.

— Merci de vos bons avis! Mais brisons-là, je ne veux pas oublier votre situation. Permettez-moi de vous offrir le fauteuil que j'occupais tout à l'heure; on va vous reconduire soit à Craon, soit à Chazé.

— Vous feriez mieux de me garder entre vos mains, dit M. de Méral, car il m'est défendu de conserver aucune reconnaissance pour des hommes en rébellion ouverte.

— Foin de votre reconnaissance! s'écria M. d'Assilly; tenez, j'aime mieux la guerre. Partez bien vite et préparez la revanche: on verra qui de nous deux reculera le premier.

Ce disant, il tourna les talons.

Pendant cette conversation, François, qui n'avait pas prévu la tournure qu'elle prendrait, s'occupait de faire recueillir les gardes nationaux blessés. On les plaça sur la paille dans la charrette à côté des morts; puis les prisonniers furent relâchés sous promesse qu'ils ne prendraient part à aucune expédition ultérieure contre le château de la Forêt. M.

la faiblesse de ses adversaires. Qu'il y prenne garde cependant, car ce calcul pourrait bien le tromper.

La Prusse tance vertement le prince d'Augustenbourg pour avoir reçu à Eckernförde les honneurs d'un souverain, et le menace tout simplement de le faire arrêter. Voilà où en est le ministère prussien.

L'assemblée des membres du *Nationalverein* de Leipzig, qui s'est réunie le 25, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« De même qu'il faut s'attendre à voir les membres prussiens du *Nationalverein* chercher à ramener leur gouvernement de sa politique d'annexion à une politique d'union, qui seule peut placer la Prusse à la tête de l'Allemagne; de même il est du devoir des membres du *Nationalverein*, dans les petits et moyens Etats, d'agir, afin que leurs gouvernements viennent volontiers au-devant de la Prusse, lorsque celle-ci voudra marcher sincèrement dans cette direction, comme la plupart d'entre eux l'ont déjà fait en 1849. »

L'assemblée du *Nationalverein* de Leipzig a pris, quant aux affaires du Sleswig-Holstein, une résolution identique à celle du *Nationalverein* de Berlin.

Un changement de ministère, qui produira un changement de politique intérieure et extérieure, vient d'avoir lieu en Hanovre. Les nouveaux ministres, qui ont prêté serment entre les mains du roi, à Marienbourg, appartiennent au parti conservateur, et se rapprocheront de l'Autriche, dont l'ancien cabinet tendait à s'éloigner.

On écrit de Londres, le 26 octobre :

La Bourse de Londres sera fermée et toutes les affaires suspendues en Angleterre demain vendredi, jour où la dépouille mortelle de lord Palmerston sera déposée à l'abbaye de Westminster, à côté de celles de Fox, Pitt, Chatham, Castlereag, Wilberforce et Canning.

On termine à Westminster les préparatifs pour les funérailles de lord Palmerston. Le prince de Galles, le corps diplomatique et les représentants de toute la presse anglaise assisteront à la cérémonie.

On mande de Madrid, le 24 octobre :

Le nombre des cholériques a encore augmenté dans les quartiers sud de Madrid.

L'épidémie a complètement disparu à Barcelone, Valence et aux îles Baléares. Hier, à Madrid, il y a eu cinquante cas et trente-deux décès.

La reine a donné un million de réaux pour soigner les cholériques.

Les correspondances des États-Unis signalent une proclamation du président Johnson

qui annonce la mise en liberté de plusieurs chefs confédérés.

Le ministre des finances a prononcé un discours dans lequel il dit que le seul moyen de parer à la rareté du numéraire est la création d'un papier-monnaie facilement converti en espèces. Si le congrès autorise la consolidation des billets *legal tender*, l'œuvre de la réduction de la dette sera facilement réalisable sans créer des embarras aux affaires sérieuses, sinon la prospérité sur laquelle on compte pourrait se transformer en une banqueroute désastreuse.

Le général Grant a publié un ordre du jour pour la réorganisation de l'armée. Tous les forts du Sud, ainsi que la forteresse Monroe, seront pourvus de garnisons noires. Le reste des soldats noirs sera licencié.

Le président Johnson a aboli l'état de siège dans le Kentucky. Recevant une députation de la Caroline du Sud qui venait lui présenter une pétition en faveur de M. Davis, le président Johnson a assuré cette députation que le gouvernement des États-Unis n'avait aucunement soif de sang.

Les événements viennent malheureusement justifier les appréhensions que nous émettions au sujet de l'Algérie, dans notre dernier numéro. Le *Moniteur de l'Algérie* annonce en effet que Si-Lala, un des chefs du dernier soulèvement, a paru, avec ses contingents, dans les environs et au sud de Daya. Il a entraîné avec lui les Hamyan-Gharabas et une partie des Angades. Son but avoué est de piller les tribus de la lisière du Tell et de leur enlever les grains dont il manque.

Mais ces tribus sont en armes pour se défendre, et leurs goums marchent avec nos colonnes qui, établies à Sebrou, Daya, Saïda et Tiarret, gardent les principaux débouchés. Nos centres les plus avancés de population sont occupés par nos troupes. Le général Lacroix, qui était, le 10, à Sidi-Ali-hen-Youb, s'est porté au-devant de Si-Lala avec des forces suffisantes pour le repousser.

Sans doute nous aurons bientôt raison de ces vaines tentatives. Mais elles se répétent bien fréquemment. Le meilleur moyen de les prévenir ne serait-il pas un vaste système de colonisation qui, envahissant successivement le pays, engloberait enfin les Arabes au milieu d'une population européenne et chrétienne?

Le *Moniteur algérien* du 24 annonce que les généraux Lacroix, Martineau-Liebert et le colonel Colomb opèrent simultanément contre Si-Lala, en marchant vers l'Est, dans la direction de Saïda. Des forces assez considérables ont été envoyées pour protéger les tribus du Tell. Si les insurgés parviennent à s'échapper, ils seront forcés de regagner l'extrême-sud.

Depuis quelques jours, diverses correspon-

dances des journaux de départements et de l'étranger, répètent à l'envi que le gouvernement serait en mesure de préciser, au commencement de la nouvelle législature, la date de l'évacuation du Mexique par les troupes françaises.

Il est au moins douteux que la pacification de ce pays soit assez avancée pour prendre un engagement aussi positif.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Le Corps-Législatif a été saisi, dans le cours de la dernière session, d'un projet de loi sur les sociétés. Le titre IV et dernier de ce projet est exclusivement relatif aux sociétés de coopération.

« Les sociétés de coopération, qu'on nomme plus communément sociétés coopératives, peuvent se proposer trois buts distincts, susceptibles d'être séparés ou réunis : l'achat d'objets de consommation, le crédit, la production.

« La commission, chargée de l'examen du projet de loi sur les sociétés coopératives, a exprimé le désir que le gouvernement fit procéder à une enquête administrative qui aurait pour but : 1° de recueillir des renseignements précis sur l'organisation des sociétés de cette nature qui existaient en France; 2° de constater les besoins auxquels ces sociétés doivent satisfaire; 3° d'examiner sur quels points la législation actuelle a pu entraver leur création et arrêter leur développement, et dans quelle mesure il importerait dès-lors de la modifier; de réunir, en un mot, tous les faits et tous les éléments d'appréciation qu'une expérience récente pour la France, mais déjà ancienne à l'étranger, notamment en Allemagne et en Angleterre, peut fournir sur des associations peu connues.

« En vous invitant, monsieur le préfet, à faire procéder dans votre département à une enquête approfondie sur les divers points que je viens d'indiquer, j'ai à peine besoin d'appeler votre attention sur l'importance que le projet de loi relatif aux sociétés de coopération tire des circonstances actuelles, et sur l'influence qu'il est appelé à exercer dans le mouvement économique qui se produit depuis plusieurs années. Les réformes considérables opérées par le gouvernement dans la législation commerciale et industrielle, l'activité nouvelle que ces réformes ont provoquée parmi les classes ouvrières et que des événements particuliers, tels que l'exposition universelle de Londres en 1862, ont encore développée; les nombreuses applications qui ont été faites, dans le cours de cette année, de la faculté de coalition, toutes ces circonstances me paraissent de nature à accroître l'intérêt qui s'attache au projet de loi dont il s'agit. A diverses reprises, en effet, les

délégations ouvrières ont exprimé l'opinion que les coalitions et les grèves ne pourraient être arrêtées que par le progrès du mouvement coopératif.

« Tout en tenant compte de ce que des espérances trop absolues peuvent avoir d'exagérées, il est permis de dire que la question des sociétés de coopération touche aux intérêts les plus sérieux des populations ouvrières, et qu'une enquête dans laquelle ces intérêts seraient entendus ne pourrait produire qu'un excellent effet moral parmi les ouvriers, car elle serait une preuve nouvelle de la sollicitude dont le gouvernement est sans cesse animé à leur égard. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 24 octobre 1865.

Mon cher Directeur,

Si ma chronique d'aujourd'hui n'offre qu'un médiocre intérêt, c'est encore au choléra qu'il faut vous en prendre, car décidément, à tort ou à raison, nous avons à compter avec ce personnage sinistre. Je ne vous renseignerai ni sur le nombre des cas, ni sur la quantité des décès. Seulement, je vous répéterai ce que tout le monde s'accorde à dire : le choléra, cette année, fait incomparablement moins de victimes que dans ses précédentes visites, et on le dit en grande partie aux avertissements réitérés de la presse, à l'attention prêtée aux symptômes prémonitoires, aux instructions multipliées répandues dans le public.

On a trouvé cette fois le moyen de dompter le monstre; il consiste à aller au-devant de lui. Il paraît bien avéré maintenant que le choléra n'arrive jamais subitement, et qu'il se fait toujours précéder d'un malaise précurseur qu'il est facile de combattre et de vaincre.

Les cas foudroyants sont rares et on peut même dire qu'il n'y en a pas. Un médecin distingué, M. Maréchal de Calvi, dans une lettre fort intéressante, adressée à la France, en nie formellement l'existence.

« On porte dans un hôpital quatre cholériques dont deux expirent au bout d'une heure, et voilà deux cas foudroyants! Une femme souffrante depuis plusieurs jours et privée d'appétit, mange une salade à son dîner, pour tout aliment le soir; le lendemain matin elle est prise et meurt le soir, cas foudroyant! Une malheureuse mère de famille qui avait le corps dérangé va laver à la rivière; elle revient glacée et meurt dans la nuit; cas foudroyant! »

On en citerait ainsi des quantités; car on n'a pas idée de l'incurie et de la légèreté que certaines gens apportent dans le soin de leur santé; trop souvent cependant elle est tout le patrimoine de leur famille.

Mais c'est trop faire d'honneur à un fléau pareil de s'en occuper plus longtemps, et pour finir, je reproduis ici les conseils suivants du

de Méral, ayant déclaré qu'il était capable de marcher, suivit à pied le convoi, qui reprit assez promptement la route de Craon. Froment ne fut pas retrouvé; il avait, paraît-il, décampé pendant la bataille.

VI.

Tandis que ces événements se passaient dans le bois de la Forêt, à trois lieues de là, Charlotte, en proie à une profonde anxiété, comptait les minutes. Flottard, toujours au courant des choses, malgré sa taciturnité, avait redit à sa maîtresse les nouvelles qui couraient la ville. Les causes du départ de la garde nationale, le but de l'expédition, les dispositions hostiles des chefs et d'une partie des hommes qu'ils commandaient, Charlotte savait tout cela. Mais elle ne savait pas dans quelles intentions son père était parti brusquement pour rejoindre la petite armée, et cette ignorance lui causait les plus cruelles alarmes. Voir son père et M. d'Assilly aux prises n'était point entré jusque-là dans ses tristes prévisions; la distance qui séparait Craon de la Forêt devait, croyait-elle, empêcher une collision entre deux hommes dont le contact ne pouvait qu'engendrer des querelles. Or, voilà précisément qu'ils se retrouvaient en présence, tout

était à craindre de la violente impétuosité de l'un, de la froide inflexibilité de l'autre. Puis, une circonstance particulière venait accroître les inquiétudes de la jeune fille : elle avait appris, le matin, que François, suivi de plusieurs jeunes gens à cheval, rôdait autour de Chazé. Son cœur ne s'était pas mépris sur le rôle que remplissait là celui qu'elle aimait. Heureuse, au premier abord, de ce témoignage discret d'une chère sollicitude, elle regrettait maintenant de savoir François absent de la Forêt; sa présence eût peut-être arrêté les emportements de M. d'Assilly, et adouci l'âme de M. de Méral gagnée depuis longtemps par les belles qualités du jeune homme. Enfin, et par-dessus tout, le sentiment de son impuissance en une telle conjuncture accablait la pauvre Charlotte; il fallait attendre, et attendre un malheur!... Quel serait-il?

Toute à cette pensée, elle cherchait à s'armer de courage, et demandait à Dieu de la soutenir, lorsque retentit dans la rue le galop d'un cheval qui s'arrêta brusquement devant la porte cochère. Charlotte courut à la fenêtre, l'ouvrit et regarda : c'était le cheval de son père; mais sans cavalier, sans bride et la selle souillée par la boue qu'il avait dû faire jaillir dans une course désordonnée.

« Ah! mon Dieu! mon Dieu! qu'est-il arrivé? » s'écria Charlotte.

Puis elle descendit l'escalier quatre à quatre.

« Flottard, où êtes-vous? » cria-t-elle en passant devant le vestibule sans s'arrêter.

Flottard était déjà à la porte, tenant l'animal par les crins de la tête.

« Qu'y a-t-il?... qu'est-il arrivé?... » répéta Charlotte.

— Rien, Mamzelle; c'est seulement le cheval de monsieur.

— Mais mon père?

— Dame, faudra qu'il revienne à pied apparemment.

— Mais non! mais non, Flottard, quelque malheur est arrivé.

— Point, Mamzelle, monsieur est de première solidité à cheval; d'ailleurs Zopire est commode au possible.

— Ah! vous ne comprenez rien! Comment ce cheval serait-il revenu seul?

— Parce que n'y a pas pareille bête pour tirer au renard. Monsieur, qui est toujours pressé, l'aura attachée par la bride. Zopire n'aime point ça, s'impatient, tiraille; à la fin la bride reste au clou, et

mon drôle revient à l'avoine; v'là tout.

— Je le souhaiterais, grand Dieu! que ce fût tout, mais...

— C'est pourtant sûr, Mamzelle. Zopire a joué ce tour-là dix fois en sa vie; si le cocher était ici, il vous le dirait comme moi.

— Allons, je souhaite que cette explication soit vraie, dit Charlotte en secouant la tête.

Puis elle remonta lentement, et s'assit près de sa fenêtre, les yeux tournés du côté par où son père devait revenir.

Cependant Flottard n'était pas aussi rassuré qu'il voulait bien le dire. Du moins, s'il avait d'abord exprimé sa pensée de très-bonne foi, conçut-il ensuite des craintes en remarquant une trace de sang parmi les taches de boue qui couvraient la selle. Après avoir mis à l'écurie le cheval de son maître, il sortit et alla se poster à l'entrée de la ville sur la route de Craon à la Forêt. Bientôt passèrent quelques-uns des pillards partis du château longtemps avant qu'eût été donné le signal de la retraite. Ils se faufilaient par de petits sentiers, et fuyaient si on voulait les aborder. Flottard ne put leur parler ou n'en tira aucune lumière. L'un d'eux néanmoins, lui dit avoir entendu comme un bruit

même docteur, conseils plutôt moraux qu'hygiéniques, mais la morale n'est-elle pas la plus grande école d'hygiène qui existe :

« Occupez-vous, travaillez ; la vie se maintient et se défend par l'activité ; pourtant n'exécutez pas la mesure. La nuit, dormez.

» Ne pensez au choléra que pour vous en garantir, et tenez-vous en gaieté. *Vivez ! chantez ! dansez !* suivant le précepte du poète ; gardez une pensée fidèle aux morts, mais ne les enterrez pas : le sépulcre a des attractions.

» Tout ce qui ébranle le système nerveux, tout ce qui affaiblit est mauvais ; pensez donc à cet adage du bon Paré, qui ne se piquait pas de galanterie : *Dame Vénus est la vraie peste*. Pourtant n'allez pas jusqu'à vous brouiller avec l'Olympe.

Ce qu'il y de plaisant, c'est de voir combien de gens, à l'affût de l'occasion, exploitent la peur que le choléra inspire. Toutes les librairies pullulent de petites brochures et de petits livres contenant des prescriptions et des remèdes contre le fléau. Les annonces des journaux regorgent d'avis y relatifs. L'un offre ses goutes préservatrices, un autre ses cigarettes hygiéniques, un troisième son cordial anti-épidémique. Un propriétaire annonce un château à louer, à l'abri du choléra. Un autre vante la salubrité de son « salon blanc et or » situé dans un arrondissement qui a toujours été épargné. Je n'en finis pas si je voulais énumérer toutes les exploitations que le charlatanisme a édifiées sur cette triste apparition.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On annonce de nouveau le départ de l'Empereur et de l'Impératrice pour Compiègne. Il paraît toujours certain que le prince Napoléon et la princesse Clotilde accompagneront le roi et la reine de Portugal dans leur voyage d'Italie en France.

— On dit que Mgr de Mérode, dans son voyage de Rome à Bruxelles, s'arrêtera à Paris et y résidera quelques jours.

— Le *Moniteur* publiera très-prochainement, dit-on, de nouvelles nominations de préfets et sous-préfets. La feuille officielle ferait connaître en même temps la liste des nouveaux secrétaires généraux.

— Une dépêche ministérielle, transmise à Toulon dans la matinée du 23 octobre, prescrit de suspendre le départ des frégates à vapeur qui devaient aller embarquer des troupes à Civita-Vecchia. D'après les nouvelles instructions, ces navires n'appareilleront qu'à la fin de la semaine, à moins que d'autres obstacles ne retardent encore leur mission.

— La Cour de cassation tiendra son audience solennelle de rentrée le vendredi 3 novembre, après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit,

de fusillade dans la direction du château.

Enfin, apparut le corps commandé par Mousseiron. Il avait été rejoint en route par le convoi dont faisait partie M. de Méral. Celui-ci venait seulement de s'arrêter, en traversant le village de la Valinière, afin de faire placer les blessés sur des brancards mieux garnis et plus doux que la charrette. Flottard s'enquit des nouvelles, et ouvrit de grands yeux en écoutant les détails de l'affaire où son maître avait couru risque de la vie. Retournant aussitôt au logis, il se hâta de communiquer à sa maîtresse ce qu'il venait d'apprendre, dans la crainte qu'un rapport faux ou exagéré ne prévint le sien.

Charlotte joignit les mains, leva les yeux au ciel et ne répondit rien.

La précaution prise par le fidèle serviteur n'était pas inutile. Un exprès, dépêché par M. de Méral pour tranquilliser sa fille, ne tarda point à venir, et fit un récit des événements d'où l'on pouvait conclure que la garde nationale ne s'était retirée qu'après avoir fait grand carnage des brigands. Le héros qui parlait de la sorte ne soupçonnait pas ou se souciait peu que Charlotte eût des amis dans le parti opposé.

M. de Méral, toujours esclave de ses devoirs, ne rentra qu'après avoir fait reconduire les blessés à

qui sera dite en la Sainte-Chapelle du palais, à onze heures du matin.

Le jour même aura lieu dans tout l'Empire français la rentrée des cours et tribunaux.

Les cours de la Faculté de droit de Paris, pour l'année scolaire 1865 - 1866, commenceront à partir du mercredi 15 novembre prochain.

— Par une étrange anomalie, dit le *Courrier de Lyon* du 25, jamais, de mémoire de médecin, la santé publique à Lyon n'a été meilleure que depuis que cette terrible épidémie sévit dans le Midi de la France et au nord, dans la capitale. Pendant quelques jours seulement, au moment de la transition du fléau de Marseille à Paris, on a remarqué une recrudescence sensible d'affections intestinales, de coliques et de diarrhées, d'ailleurs peu dangereuses.

On a cru y reconnaître l'influence cholérique du passage, à travers l'atmosphère, de quelques affluves empestées qui ne se seraient pas arrêtées sur notre ville et qu'une cause inconnue aurait emportées loin de nous.

Cet état morbide paraît n'avoir duré que trois ou quatre jours dans toute sa malignité, et depuis lors la salubrité de Lyon est redevenue tellement parfaite, que l'on est tenté de croire que le choléra, inoculé à petite dose, agit comme un contre-poison à l'égard des indispositions ordinaires, et qu'il a tué toutes les autres maladies au lieu d'exterminer les malades.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un détachement de la 2^e compagnie de canonniers vétérans (1 officier, 3 sous-officiers et 18 hommes), allant de Brest à la poudrière de Ripault, arrivera à Saumur le 7 novembre 1865, où il couchera.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Algérie* :

« Les quatre élèves du collège impérial arabe-français désignés ci-après, qui ont terminé leurs études dans cet établissement et se sont engagés dans les régiments de spahis, ont été admis comme élèves à l'Ecole de cavalerie de Saumur :

» Hassan ben Mahmoud ben Bach Djerrah, engagé au 1^{er} régiment de spahis ;

» Abd-el-Kader ben Abd-el-Kader Si-Ali, engagé au 2^e régiment de spahis ;

» Ahmed ben Mohammed Said ou Amer, engagé au 3^e régiment de spahis ;

» Salah ben Amari ben Guelfaïa, engagé au 3^e régiment de spahis.

» La durée de leur séjour à l'Ecole de Saumur sera d'une année, et le 15 octobre 1866, ils rentreront dans leur corps respectif pour y être nommés brigadiers, si, comme les autres cavaliers élèves de l'Ecole, auxquels ils vont se trouver assimilés, ils ont satisfait aux examens de fin d'année. »

leur domicile respectif, ordonné des secours et mis ordre à tout.

Il était tard, Charlotte avait fait dresser un grand feu dans la pièce du rez-de-chaussée, qui servait de salle à manger. Les bougies allumées, le souper prêt depuis longtemps, elle préparait de la charpie, coupait des bandes de toile sur une petite table placée près de la cheminée, et s'interrompait de temps en temps pour écouter. Quand enfin les pas de son père retentirent sous le porche de l'entrée, elle courut au-devant de lui, se jeta dans ses bras et l'amena bien vite à la lumière pour examiner la blessure qu'on lui avait dite, et que sa tendre appréhension faisait si terrible. Somme toute, il n'y avait qu'une trace noire s'étendant du coin de la tempe jusqu'à l'œil, et large d'un pouce environ ; la chair, meurtrie sur les bords, n'était point entamée.

« Merci, ma bonne Charlotte, dit M. de Méral, en embrassant de nouveau sa fille, je te reviens tout entier, va, et je n'ai nul besoin de pansement ; je voudrais qu'il en fût de même de tous ceux qui m'accompagnaient.

— Cependant vous souffrez, n'est-ce pas, mon père ?

— Non : un peu d'endolorissement, ce n'est pas

Ces cavaliers arabes sont arrivés la semaine dernière à Saumur.

Trois officiers étrangers, deux Suédois et un Perse, ont été admis à suivre les cours de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

M. Vallon, aujourd'hui préfet du Nord, est dangereusement malade.

M. Vallon est tombé malade à Rambouillet, où il était venu, il y a un mois, voir le sous-préfet de cette ville, qui est l'un de ses parents.

Il faut des époux assortis ; en voici qui sont en règle avec l'axiome ; on écrit de Châtellerauld, au *Journal de la Vienne* :

« Cette semaine, à la mairie de notre ville, il a été procédé à un mariage qui mérite une mention particulière. Le jeune couple qui se présentait devant l'écharpe municipale, le mari répondant au nom de Pernin et la femme à celui de Poussault, présentait comme total d'âge le modeste chiffre de 149 ans. »

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Un assassinat épouvantable vient d'être commis dans la commune de Brette, cette nuit, vers onze heures. Un malheureux père a été tué à coups de couteau par son fils ; on ignore encore pourquoi. La victime, âgée de 66 ans, a reçu plusieurs coups dont un l'a frappée dans la région du cœur. Elle ne survivra pas, dit-on. Nous donnerons de nouveaux détails. »

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Nous avons dit que la confrontation des hommes accusés d'avoir assassiné le capitaine, le second, le cuisinier et le mousse du *Fœderis-Arca* a eu lieu récemment.

» Il paraît que ces misérables se sont accusés mutuellement et ont ainsi complété l'instruction judiciaire du crime.

» Deux des inculpés semblaient éprouver une joie indicible en entendant raconter et en racontant eux-mêmes les détails de leur forfait. Ces hommes, à qui le sens moral paraît faire complètement défaut, se félicitaient entre eux du sang versé, du meurtre odieusement accompli.

» Le procès qui va s'ouvrir dans six semaines marquera certainement dans la liste douloureuse des causes célèbres, et donnera lieu, tout l'affirme, à des débats émouvants.

» On ne dit pas encore le nom des défenseurs des accusés.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On ne connaissait encore le 26 au soir, à Florence, que 148 députés définitivement élus, dont 76 réélus dans leurs anciens collèges.

Londres, 27 octobre. — Le *Morning-Post*

la peine d'en parler. Mon mal, si j'en ai un, c'est la faim. »

Ils se mirent à table, et, pendant le souper, n'échangèrent que de rares paroles. Charlotte renouvelait de temps en temps ses questions, au sujet de la blessure de son père ; mais elle ne lui demandait point à quelle occasion il l'avait reçue. M. de Méral paraissait soucieux ; au fond il se sentait blâmé par sa fille, dont le silence n'était qu'un reproche respectueux. En d'autres temps, il avait su se passer de la douce approbation qu'on trouve au foyer domestique. Le témoignage des philosophes et du public lettré compensait à ses yeux le tort que lui faisait, dans sa propre maison, une enfant élevée par des nonnettes. N'est-ce pas, d'ailleurs, le lot ordinaire de ceux qui pensent de demeurer incompris ? Mais, aujourd'hui, les philosophes ne parlaient plus ; les publicistes n'écrivaient plus ; la tribune était occupée par des furieux ; la presse, livrée à des écrivains stupides, poussait aux abîmes, M. de Méral ne trouvait nulle part désormais l'écho de ses opinions, et son âme, si fortement trempée qu'elle fût, s'épouvantait de sa solitude. En vain il se cramponnait à la théorie, refaisait sa république idéale ; les faits bouleversaient l'édifice. En vain, se payant

termine ainsi un article sur l'intervention de la Prusse et de l'Autriche à Francfort.

Si quelque événement pouvait déterminer le renouvellement d'une sorte de confédération du Rhin, c'est ce qui a eu lieu actuellement en Allemagne.

Madrid, 26 octobre, soir. — Le choléra, ici, est stationnaire. A Séville, il a fait de nombreuses victimes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Du Service

DES VIDANGES DES FOSSES D'AISANCES

Extraction des Matières fécales

Et Enlèvement des Animaux morts

DANS LA COMMUNE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Député au Corps-Législatif,

Préviens le public que, le mercredi 22 novembre prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, du service des vidanges des fosses d'aisances, extraction des matières fécales et enlèvement des animaux morts, dans la commune de Saumur, pendant neuf années, à partir du 1^{er} janvier 1866.

L'adjudication ne sera valable qu'autant que le prix indiqué dans les soumissions sera inférieur à celui indiqué dans le pli scellé déposé sur le bureau par le Maire avant l'ouverture de la séance.

Les soumissions seront renfermées dans une enveloppe cachetée, accompagnées d'un certificat de solvabilité et de moralité délivré par le maire de la commune où réside le soumissionnaire.

Les personnes qui désireront prendre connaissance du cahier des charges s'adresseront au Secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de onze heures à trois heures (les jours fériés exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 octobre 1865.

Le Maire,

LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms, profession), faisant élection de domicile à Saumur, m'engage à faire le service des vidanges à Saumur, suivant les prescriptions du cahier des charges, dont je déclare avoir pris connaissance, au prix de (indiquer le prix en francs et centimes, sans fraction de centime) le mètre cube.

Saumur, le 1865.

(Signature.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

de sophismes, il mettait, en regard des difficultés inévitables au début, les magnifiques résultats auxquels on parviendrait : la crise devenait effroyable, et l'avenir attendu s'évanouissait.

(La suite au prochain numéro.)

Le nouveau volume de vers de Victor Hugo a paru mercredi 25. On a quelquefois mal cité le titre, ce qui pourrait faire mal comprendre le livre. Ce recueil n'est pas intitulé : *Chansons des rues et des bois*, mais bien : *Les Chansons des rues et des bois*, c'est-à-dire, pour parler exactement, ce que chantent les rues et les bois. Il ne s'agit donc pas ici, bien entendu, de chansons avec couplets et refrains sur des airs connus ou à faire. Seulement, l'ode est plus familière, la mélodie plus gaie ; la vive stance de quatre vers va, saute et court avec des ailes ; le large clavier si divers du maître, au lieu de la note grave et profonde de Juvénal ou de Dante, nous donnera plutôt cette fois la note chantante et légère d'Horace et d'Anacréon.

(Indépendance belge.)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN, avec pavillon, bien planté, entouré de murs, rue Basse-du-Thouet, commune de Bagnaux; contenant 7 ares; jouissance de suite; facilités de paiement.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (477)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-St-Pierre, occupée par le pensionnat Cavellier.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (478)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPES DE BOIS-TAILLIS

A VENDRE

A l'adjudication qui aura lieu par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay,

En la demeure de M. Peguin, garde particulier de M^{me} la baronne de Grandmaison, demeurant à la Madeleine, commune de Cizay,

Le dimanche 5 novembre 1865, à midi.

Ces coupes comprennent :

Bois à M^{me} de Grandmaison.

La coupe de la Forêt, commune de Cizay, ci..... 11 h. 54 a. 09 c.

La coupe de la Madeleine, même commune, ci..... 6 00 00

La coupe de la Garrenne, commune du Vaudelnay-Rillé, ci. 14 69 12

Bois à M. Berte.

La coupe des Brulons, commune de Cizay, ci..... 5 00 00

Total 37 h. 05 a. 21 c.

Voir, pour plus de détails, les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GALBRUN, notaire. (476)

Etude de M^e DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, près Thouars (Deux-Sèvres).

A VENDRE

LA BELLE MÉTAIRIE

DE CRESLE

Située commune d'Argenton-l'Église, près Thouars, sur le bord de la rivière l'Argenton, convenant parfaitement à la spéculation, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés; le tout en un seul tenant, contenant 71 hectares 28 ares.

S'adresser, pour visiter cette ferme, à la veuve MICHONNEAU, qui l'exploite, et, pour traiter, audit M^e DUMAIN, notaire.

De grandes facilités seront accordées pour les paiements. (469)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 8.

S'adresser à M. BINSSE, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT.

LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (333)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 29 octobre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la continuation de la vente du mobilier dépendant de la faillite du sieur Daviau, marchand de bois, à la ferme du Sablon, commune de Louresse, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, effets à usage d'homme et de femme, tables, chaises, une grande quantité d'arbres sur pieds, lisettes, fumiers, charrires et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le lundi 30 octobre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Maurice, tailleur, carrefour Dacier, n° 18, à la vente aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, tables, commodes, belles glaces, pendule, flambeaux, buffet, placard, chaises et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mardi 31 octobre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Julien Chevé, marchand de vins, place St-Nicolas, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, draps, effets à usage d'homme et de femme, armoire, plusieurs tables, pendule, chaises, coffre, bois à brûler, barriques vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 11 novembre 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux de blé, et 700 quintaux de paille de ratelier, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : Les denrées seront livrées entre deux fers. (494)

A CÉDER

UN MAGASIN

DE ROUENNERIE ET DE DRAPERIE

En détail,

Sur les Ponts, rue Royale, n° 49, chez LASNIER.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

DEUX BONS CHEVAUX

ET DEUX CHARRETTES.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BELLE ET FORTE

JUMENT PERCHERONNE

Propre au labour, au camionnage et à faire une poulinière.

S'adresser à M. ALLAIN, à Chouzé-sur-Loire. (495)

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

A LOUER

UNE MAISON,

Située rue du Temple, n° 17, occupée par M. Du Baut, comprenant : Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, cuisine; Au 1^{er} étage, 2 chambres à coucher avec cabinets; Au 2^e, 2 autres chambres; grenier sur le tout.

Servitudes, cour et cave.

S'adresser à M^{me} MORISSEAU, Grande-Rue, N° 19. (480)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

UNE JEUNE FEMME de 24 ans, de bonne famille, s'offre pour élever au sein un poupon dans une maison particulière.

S'adresser au bureau du journal.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUJIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

LE ROMAN

UN AN :

JOURNAL LITTÉRAIRE

UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les Mémoires d'un Ange et les Proscrits de Sicile, par Gonzales; Ne touchez pas à la Reine, par Michel Masson; les Orphelins de la Saint-Barthélemy, par Ponson du Terrail; un Baiser mortel, par Eugène Berthoud; la Ferme de l'Oseraie et les Oiseaux Sacrés, par Elie Berthet; l'Homme aux cinq Louis d'or, par Louis Ulbach; le Vicomte de Béziers et le Comte de Toulouse, par Frédéric Soulié; le Mendiant noir, par Paul Féval; les Nuits du Père-Lachaise, par Léon Gozlan; Esclave et bon Seigneur, par Adrien Paul; l'Assassinat de la rue Maubouée, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 OCTOBRE.			BOURSE DU 27 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68	»	»	68	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 75	»	65	96 75	»	»
Obligations du Trésor.	460	»	2 50	457 50	»	2 50
Banque de France.	3700	»	»	3700	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1325	»	»	1320	»	5
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole.	642 50	»	»	642 50	»	»
Crédit industriel.	707 50	»	»	705	»	2 50
Crédit Mobilier.	876 25	»	10	880	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	990	»	2 50	990	»	»
Orléans (estampillé).	816 25	»	2 50	815	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1087 50	»	7 50	1091 25	3 75	»
Est.	533 75	»	1 25	535	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	850	»	7 50	847 50	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	560	»	3 75	557 50	»	2 50
Ouest.	528 75	»	2 50	530	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1690	»	5	1690	»	»
Canal de Suez.	425	»	»	420	»	5
Transatlantiques.	535	»	12 50	535	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 35	»	»	65 30	»	05
Autrichiens.	400	»	1 25	390	»	10
Sud-Autrich.-Lombards.	415	»	7 50	412 50	»	2 50
Victor-Emmanuel.	215	»	1 25	213 75	»	1 25
Romains.	165	1 25	»	162 50	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	497 50	»	7 50	492 50	»	2 50
Saragosse.	251	»	2	242	»	9
Séville-Xérès-Séville.	50	2	1	49	»	1
Nord-Espagne.	199 75	»	4	192	»	7 75
Compagnie immobilière.	540	»	5	537 50	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	309 75	»	»
Orléans.	303 75	»	25	304	»	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	303	»	50	302 75	»	25
Ouest.	300 50	»	25	301 25	»	75
Midi.	300 50	»	25	300	»	50
Est.	303 75	»	25	303 50	»	25

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le